

Le jeudi 3 novembre 2016, l'Incubateur du barreau de Paris a tenu sa conférence annuelle au Palais Brongniart. Si les avocats ne veulent pas laisser à d'autres le monopole de l'innovation, les passerelles entre les avocats et les entreprises de la [LegalTech](#) ne s'établissent pas sans difficulté pour autant.

Après les ateliers qui ont occupé la première partie de l'après-midi, Frédéric Sicard a introduit la conférence plénière en commençant par confirmer la pérennité de l'Incubateur au sein de l'Ordre et du barreau de Paris. En effet, cette décision n'était pas acquise car l'Incubateur, avec ses trois petites années d'ancienneté, peine à naviguer entre courants conservateurs et une fougue entrepreneuriale le plus souvent portée par des entrepreneurs extérieurs à la profession que par les avocats eux-mêmes. Or, l'Incubateur est le premier espace de dialogue et d'échanges entre les institutions de la profession et les innovateurs du monde juridique.

Un rôle pas toujours facile à assumer lorsque ces mêmes innovateurs, se succédant au micro, rappellent que la somme des actes juridiques déjà vendus par LegalZoom, LegalStart et RocketLawyer se compte en millions. Certes LegalStart, le Français du panel, fait encore état de petit poucet par rapport aux poids lourds américains, mais ces derniers ont déjà engagé leur conquête de nouveaux territoires. Leurs présentations ont suscité des applaudissements polis mais combien d'avocats dans la salle avaient-ils réellement envie d'accueillir ces nouveaux opérateurs sur leur marché ?

C'est sans doute Stéphane Larrière, directeur juridique du groupe Atos, qui a le plus insisté sur le point essentiel : « Il n'y a qu'en s'appropriant la technologie qu'il sera possible pour l'avocat de maîtriser son environnement. » Mais comment s'y prendre ?

Rencontrer les acteurs de l'innovation pour mieux appréhender les enjeux

Voici quelques suggestions pour appréhender les nouvelles technologies. D'abord, assister aux événements pertinents du secteur. Par exemple, dans quelques jours, dans le cadre du Paris Open Source Summit (les 16 & 17 novembre 2016 à Paris), l'association Open Law (le Droit ouvert) co-organise avec Le Village de la Justice un « Village de la LegalTech » dont l'objectif est de créer un espace de rencontre avec les acteurs de la [LegalTech](#) en mettant en avant startup et acteurs plus traditionnels impliqués dans des démarches d'innovation ouvertes et collaboratives.

Veiller sur Tweeter et LinkedIn pour suivre les évolutions

Ensuite, suivre le sujet sur Twitter et sur LinkedIn. Leganov [@LEGA_NOV](#) prend le pouls de l'innovation dans l'environnement juridique avec une bonne sélection d'informations compréhensibles pour les non-experts.

Open Law [@OpenLaw_fr](#) s'intéresse, comme son nom l'indique, au droit ouvert. L'association est très proche de l'ensemble des acteurs de la [LegalTech](#) française et a notamment travaillé sur un corpus de règles visant à rapprocher la déontologie de ces opérateurs et celle des avocats. La liste e-LEGAL (en anglais) sur LinkedIn est également intéressante même s'il faut naviguer entre les informations utiles et celles à vocation plus commerciale.

Suivre ces recommandations est un investissement pour toutes celles et ceux qui veulent aller de l'avant en comprenant un environnement qui change.

[Eliott & Markus](#), 2016